



RENCONTRE PARTENARIALE COMTAT VENAISSIN



JEUDI 30 JUIN 2022
- SARRIANS -



FAVORISER LE DECLOISONNEMENT ET LA TRANVERSALITÉ



Discours d'ouverture de la matinée

Mme Benayache, Directrice adjointe à la DD ARS de Vaucluse

Mr Bielle, Maire d'Aubignan, Vice-président délégué à la
Politique de la ville et aux Actions solidaires

Mr De Haro, Directeur du centre hospitalier de Carpentras

Dr Adnot, Président de la CPTS du Comtat Venaissin



Les premières présentations

Dispositif d'Appui à la Coordination

Maison Médicale de Garde

CPAM

Dispositif d'Appui à la Coordination - DAC -



Coordination des parcours individuels

- **Une équipe territoriale DAC :**
 - outil et appui pour les professionnels et la population
- **Travail d'observatoire du territoire**



**Accompagner les
parcours complexes
tout âge
toute pathologie
tout handicap**



**En apportant
une réponse
graduée : de l'information/
orientation à la coordination
intensive (ex-gestion de cas)
en subsidiarité et en coopération
avec les acteurs du territoire**

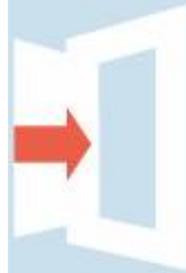
Coordination territoriale

Structuration des parcours complexes

- Diagnostic en cours sur le champ du handicap
- Travail collaboratif pour accompagner les projets



Appui à la coordination territoriale : animation, groupes de travail, rencontres partenariales, soirées Théma, formations...



Accès aux ressources du territoire : veille et diagnostics territoriaux, lettres d'Actu, site Internet...

Votre DAC c'est aussi

- **Gouvernance participative**
 - Mise en place d'une Instance Territoriale Stratégique et de son COPIL ...
- **La communauté 360 cible**
 - Mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2022
- **Feuille de route numérique 2022-2027**
 - Pilote sur le dossier de coordination régional AZUREZO et la messagerie sécurisée instantanée



MAISON MEDICALE DE GARDE

Au Centre Hospitalier de Carpentras
Service des Consultations Externes,
Niveau 2 (hall d'entrée principal)

HORAIRES

- PERMANENCES :

- Les week-ends et jours fériés : de 9h à 12h et 15h à 20h
- Du lundi au vendredi soir : de 20h à 22h
- Deux médecins généralistes présents

Les consultations se font sans rendez-vous,
par ordre d'arrivée.



Le partenariat

L'importance du partenariat pour la CPAM de Vaucluse

- La stratégie nationale « partenariat » s'adosse à la stratégie « accès aux droits et aux soins » ;
- il s'agit de proposer aux assurés en situation de vulnérabilité sociale ponctuelle ou durable un accompagnement personnalisé portant sur l'accès aux droits ou aux soins et aussi en matière de prévention ;
- la collaboration avec les partenaires externes s'est initiée puis amplifiée depuis de nombreuses années dans les caisses primaires ;
- le développement de partenariats locaux à travers le réseau des CPAM permet à l'Assurance Maladie de poursuivre sa stratégie d'accompagnement et de guidance des assurés fragiles en s'appuyant sur un réseau d'acteurs importants et très diversifiés ;
- les partenaires œuvrent auprès des publics dans une même logique d'accompagnement pour l'accès aux droits et aux soins et de lutte contre le non-recours. Ils peuvent ainsi contribuer à détecter des personnes sans droits ou avec des droits incomplets pouvant potentiellement bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire ou en renoncement aux soins (éloignement géographique, isolement, difficultés financières, ...).

Le partenariat à la CPAM de Vaucluse au 30/05/2022 c'est :

- 84 partenaires externes conventionnés :
 - ✓ des conventions cadres nationales déclinées en région ou en local (ADOMA, APF France handicap, La Croix-Rouge, la communauté EMMAÛS de Vaucluse, les Restos du Cœur, ...) ;
 - ✓ des conventions accès aux droits et aux soins locales signées avec des partenaires institutionnels ou associatifs (associations, centres sociaux, organismes tutélares, secteurs hospitaliers, professionnels de santé) ;
 - ✓ 19 rencontres partenariales.
- Des partenaires internes (accueil physique et téléphonique, CES, Carsat, prévention sanitaire, ...) avec tous les services qu'ils proposent ;
- une newsletter mensuelle à destination des partenaires externes conventionnés depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- une chargée de mission dédiée au partenariat depuis le 1^{er} juin 2022 ;
- des outils dédiés au partenariat existants et de nouveaux en cours de déploiement..



La Mission accompagnement en santé (MAS)

L'accès aux droits : les missions des conseillers sociaux

NOS MISSIONS

- accès aux droits ;
- Complémentaire santé solidaire (C2S) ;
- Aide médicale état (AME) ;
- carte Vitale et compte ameli ;
- indemnités journalières ;
- accident du travail grave et/ou mortel ;
- caractère professionnel AT/MP ;
- action sanitaire et sociale.

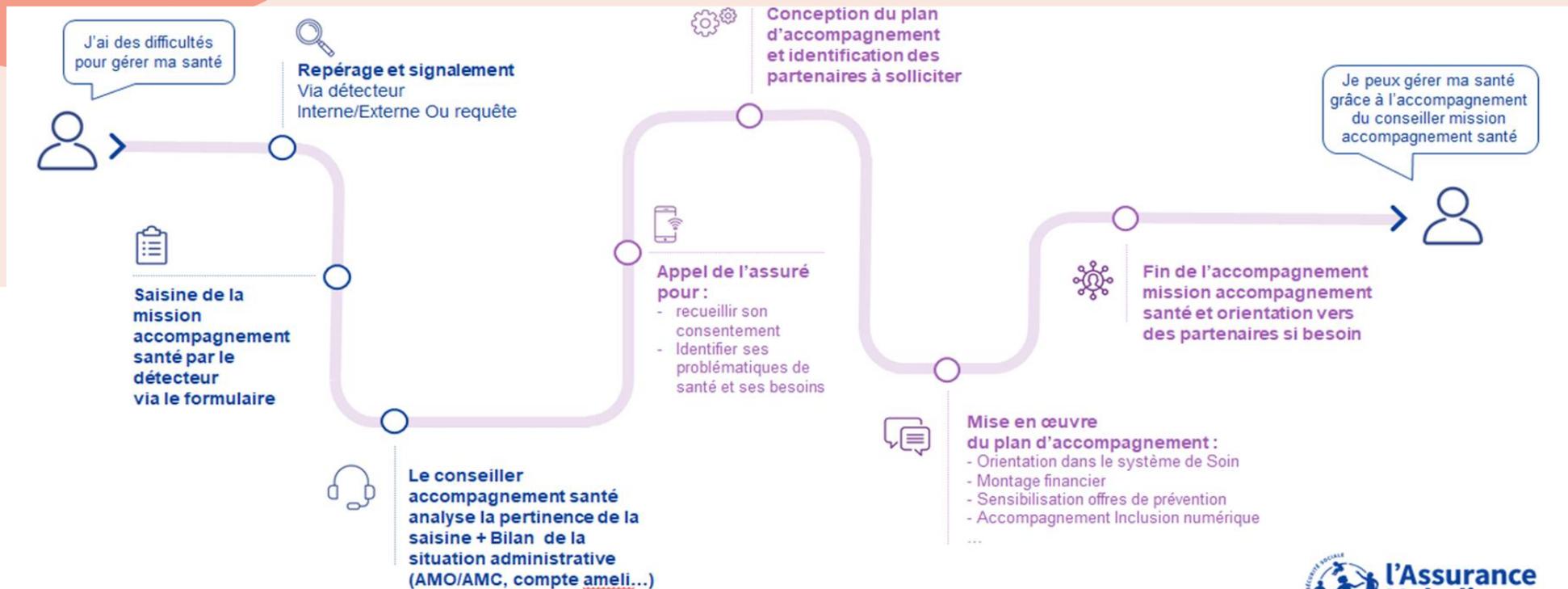
NOTRE PUBLIC

- réfugiés ;
- demandeurs d'asile ;
- personnes en situation irrégulière ;
- victimes de violences conjugales hébergées en foyer ;
- jeunes en rupture familiale ;
- SDF ;
- détenus ou anciens détenus ;
- toute autres personnes concernées par le problème d'accès aux droits.

NOS PARTENAIRES

- Emmaüs ;
- les Restos du Cœur ;
- services sociaux et PASS hospitalières ;
- Caf, Carsat ;
- SIAO, ADOMA, Entente Pierre Valdo ;
- organismes de tutelles, ASE, PJJ ;
- missions locales ;
- CCAS, eDES ;
- centres pénitentiaires.

L'accompagnement en santé : la Mission d'accompagnement en santé (MAS)





Prévention sanitaire

Nos missions

Agir ensemble, protéger chacun



- la vaccination ;
- la santé bucco-dentaire (M'T Dents) ;
- les dépistages des cancers ;
- la santé sexuelle ;
- les addictions.



La vaccination

Vaccination : êtes-vous à jour ?

2022 calendrier simplifié des vaccinations

		Vaccinations obligatoires pour les nourrissons												
Âge approprié	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG														
DTP														Tous les 10 ans
Coqueluche														
Hib														
Hépatite B														
Pneumocoque														
ROR														
Méningocoque C														
Méningocoque B														
HPV														
Grippe														Tous les ans
Zona														

Pour tous :

Vérifiez si vous avez bien eu 2 doses de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).

Il est peut être encore temps de vous faire vacciner :

- contre la méningite à méningocoque C ;
- contre les infections à papillomavirus humains (HPV) en prévention primaire du cancer du col de l'utérus.

Sans oublier la vaccination contre la Covid-19

Les rendez-vous M'T Dents

- ✓ Tous les 3 ans, dès 3 ans et jusqu'à 24 ans, l'Assurance Maladie offre des rendez-vous chez le dentiste et des soins.

C'est l'occasion de :

- vérifier la santé des dents et gencives ;
- recevoir des conseils pour bien s'en occuper ;
- soigner les dents qui en ont besoin.

- ✓ Comment ça marche ?

- Une invitation vous est adressée un mois avant votre anniversaire ;
- vous prenez vite rendez-vous et vous emportez votre carte Vitale mise à jour avec vous au rendez-vous pour ne pas avoir à payer la consultation et les soins.

CANCER COLO-RECTAL

Tous les 2 ans, si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité au dépistage du cancer colorectal.

➤ Commande en ligne du kit de dépistage

Depuis le 1er mars 2022, les personnes de 50 à 74 ans concernées par le programme national de dépistage du cancer colorectal et invitées par leur Centre régional de coordination des dépistages des cancers à participer, peuvent désormais commander leur kit de dépistage en ligne et le recevoir chez eux depuis le site monkit.dépistage-colorectal.fr.

➤ Accès au kit de dépistage par l'intermédiaire de son médecin

La mise en ligne de ce site de l'Assurance Maladie vise à faciliter et diversifier les modalités d'accès au test de dépistage déjà

accessible pour les personnes concernées par le dépistage chez :

- leur médecin généraliste ;
- un gynécologue ;
- un hépato-gastroentérologue ;
- un médecin d'un Centre d'examens de santé (CES) du régime général de l'Assurance Maladie.

Le dépistage des cancers



Le test de dépistage est recommandé, tous les 2 ans, aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans. Il permet de détecter des cancers, le plus souvent à un stade précoce, et certaines lésions précancéreuses.

Pour en savoir plus sur le dépistage du cancer colorectal ou sur les autres dépistages, parlez-en avec votre médecin traitant ou contactez la structure en charge des dépistages dans votre département.

e-cancer.fr
0805 123 124 service à votre disposition

VOUS AVEZ ENTRE 50 ET 74 ANS

LE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL, TOUS LES 2 ANS, C'EST IMPORTANT

UN NOUVEAU TEST, SIMPLE ET RAPIDE, À RÉALISER CHEZ SOI

DÉTECTÉ TÔT, UN CANCER COLORECTAL SE GUÉRIT DANS 9 CAS SUR 10

DANS 96 % DES CAS, LE TEST EST NÉGATIF

DANS 4 % DES CAS, LE TEST EST POSITIF

DÉTÉCTÉ TÔT, UN CANCER COLORECTAL SE GUÉRIT DANS 9 CAS SUR 10

POURQUOI CE DÉPISTAGE EST IMPORTANT ?

Le cancer colorectal, aussi appelé cancer de l'intestin, est la 2^e cause de décès par cancer en France. Il se développe lentement à l'intérieur du côlon ou du rectum, le plus souvent à partir de petites lésions dénommées polypes. Ce cancer est l'un des plus fréquents et touche 4 hommes sur 100 et 3 femmes sur 100, le plus souvent après l'âge de 50 ans.

➤ DÉTECTER TÔT UN CANCER OU UNE LÉSION PRÉCANCÉREUSE

Le test de dépistage, proposé aux personnes de 50 à 74 ans, **réduit la mortalité par cancer colorectal**. Il permet de détecter un cancer à un stade très précoce, et d'augmenter les chances de guérison. Grâce à ce dépistage, on peut aussi repérer un polype avant qu'il n'évolue en cancer. En cas d'antécédents personnels ou familiaux de polype, de cancer ou de maladie du côlon, votre médecin pourra vous proposer d'autres modalités de dépistage.

Où se situe le côlon ?



DÉTÉCTÉ TÔT, UN CANCER COLORECTAL SE GUÉRIT DANS 9 CAS SUR 10

EN PRATIQUE, COMMENT ÇA SE PASSE ?

UN NOUVEAU TEST, SIMPLE ET RAPIDE, À RÉALISER CHEZ SOI

En grossissant, certains polypes saignent. Le dépistage consiste à repérer, dans les selles, des traces de sang qui ne sont pas visibles à l'œil nu.

- 1 Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à retirer ce test chez votre médecin. Il peut aussi vous le remettre directement à l'occasion d'une consultation.
- 2 Votre médecin détermine, en fonction de votre histoire personnelle et familiale, si ce test est approprié. Si c'est le cas, il vous explique comment l'utiliser et vous le remet. Il vous informe de l'intérêt et des limites de ce dépistage, et des examens à réaliser en cas de test positif.
- 3 Ce test, simple et rapide, est à faire chez vous. Il permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de vos selles grâce à une tige à replacer dans un tube hermétique.
- 4 Vous l'envoyez gratuitement (enveloppe T fournie avec le test) pour qu'il soit analysé.
- 5 Les résultats vous sont adressés ainsi qu'à votre médecin traitant.

➤ LA PRISE EN CHARGE

Le test et son analyse sont pris en charge à 100 %, sans avance de frais de votre part. La consultation chez votre médecin traitant est prise en charge dans les conditions habituelles par votre régime d'assurance maladie et votre complémentaire santé, de même que la coloscopie en cas de test positif.

ET APRÈS LE TEST ?

➤ DANS 96 % DES CAS, LE TEST EST NÉGATIF

Cela signifie qu'aucun saignement pouvant témoigner de la présence d'un cancer ou de lésions précancéreuses n'a été détecté au moment du test. N'oubliez pas de refaire le test tous les 2 ans.

A noter : certains polypes ou cancers peuvent ne pas être identifiés par le test s'ils ne saignent pas. Consultez votre médecin si des douleurs abdominales ou des troubles digestifs inhabituels et persistants apparaissent, ou en cas de présence de sang dans les selles.

➤ DANS 4 % DES CAS, LE TEST EST POSITIF

Cela ne signifie pas que vous avez un cancer, mais que du sang a été détecté dans vos selles. Pour en identifier l'origine, votre médecin vous adressera à un gastro-entérologue afin qu'il réalise une coloscopie*. Effectué sous anesthésie, cet examen permet de déceler la présence éventuelle de polypes et de les retirer avant qu'ils ne se transforment en cancer. Si un polype a déjà évolué en cancer, plus on le détecte tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

* Dans plus de la moitié des cas, la coloscopie ne décelé aucune anomalie. Elle détecte un polype dans 30% à 40% des cas, et un cancer dans 8% des cas. Elle peut entraîner des complications dont les formes graves restent rares (3 cas pour 1000). Pour en savoir plus sur la coloscopie : e-cancer.fr ou 0805 123 124 (service et appel gratuits).



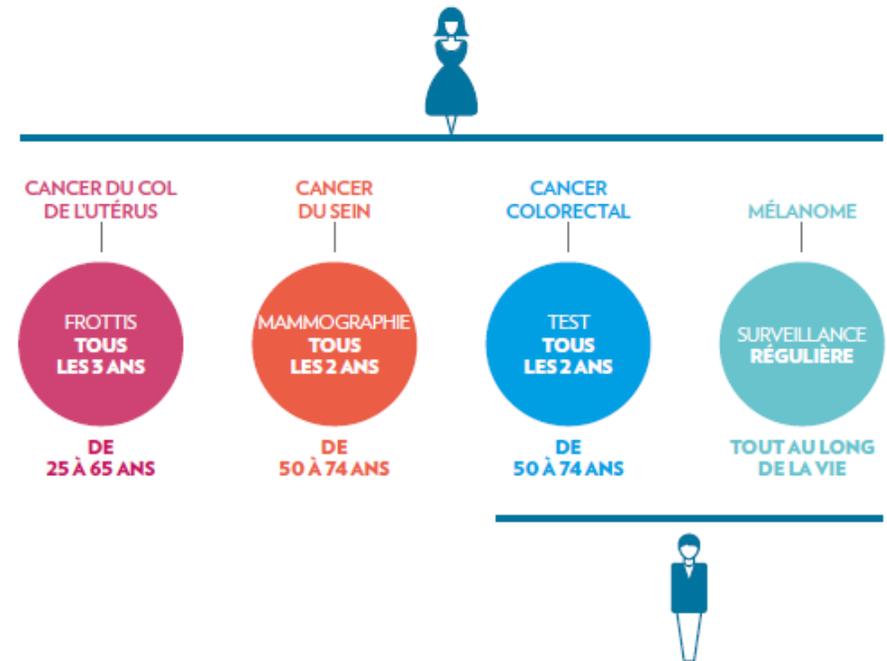
CANCER DU SEIN

Dépistage gratuit du cancer du sein pour les femmes entre 50 et 74 ans

- Simple : si vous avez entre 50 et 74 ans, tous les 2 ans vous recevrez un courrier d'invitation pour effectuer une mammographie de dépistage, accompagné d'un bon de prise en charge et de la liste des radiologues de votre département agréés dans le cadre du programme de prévention national. Choisissez le radiologue que vous voulez dans cette liste et prenez rendez-vous ;
- gratuit : lors de la consultation, présentez le bon de prise en charge avec votre courrier d'invitation et votre carte Vitale. Vous n'aurez rien à payer. L'Assurance Maladie règlera directement le radiologue ;
- contrôlé : dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer du sein, une **deuxième lecture systématique des mammographies** jugées normales est assurée par un second radiologue expert.

Le dépistage des cancers

CONTRE LES CANCERS, VOS CONSEILS DÉPISTAGE



PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN
En cas d'antécédents personnels ou familiaux,
il pourra vous proposer un suivi spécifique.

CANCER DU COL DE L'UTERUS

Dépistage gratuit du cancer du col de l'utérus pour les femmes
entre 25 ans à 65 ans

Les **cancers du col de l'utérus** sont principalement dus à une infection persistante (d'une durée de 10 à 15 ans) par des virus appelés **papillomavirus** humains (virus du papillome humain ou HPV, abréviation de *human papillomavirus*) et transmis par voie sexuelle (80 % des adultes ont une infection à HPV au cours de leur vie) et guérit le plus souvent spontanément.

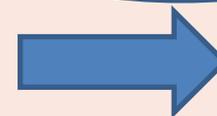
Mais dans 10 % des cas, le virus persiste au niveau de la muqueuse du col utérin et s'il s'agit d'un HPV dit « à haut risque », il peut alors provoquer des modifications de l'épithélium du col de l'utérus, appelées **lésions précancéreuses**, susceptibles d'évoluer vers un cancer.

Le dépistage permet de détecter la présence du virus ou de anomalies des cellules du col de l'utérus et donc de les traiter avant qu'elles n'évoluent en cancer ou de diagnostiquer des cancers à un stade précoce et ainsi d'améliorer les chances de guérison.

Le **dépistage du cancer du col de l'utérus** est proposé à toutes les femmes âgées de 25 à 65 ans, sauf indication contraire du médecin.

Le dépistage des cancers

Entre 25 ans et
29 ans

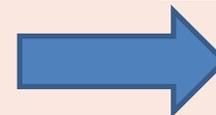


FROTTIS

2 examens à 1 an d'intervalle

Si résultats normaux, frottis tous les 3 ans

Entre 30 ans et 65
ans



Le test HPV-HR est réalisé 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat est normal. Un nouveau test est refait tous les 5 ans, jusqu'à l'âge de 65 ans, dès lors que le résultat du test est négatif.

Dans le cadre de ce programme de dépistage national, l'examen cytologique et le test HPV réalisés lors du [frottis de dépistage](#) sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Il faut que la femme ait reçu le courrier d'invitation avec les étiquettes. Le professionnel de santé, qui effectue le dépistage, colle ensuite ces étiquettes sur le prélèvement le jour du rendez-vous.

La santé sexuelle

La contraception - la gratuité et le secret concernent :

- la consultation** chez un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme en libéral, en centre de santé ou dans un centre de planification familiale ;
- une consultation par an et une consultation de suivi la première année d'accès à la contraception ;
- les examens de biologie médicale (si nécessaires), prescrits en vue d'une contraception, et réalisés dans un laboratoire de biologie médicale :
 - une fois par an,
 - les contraceptifs remboursables par l'Assurance Maladie, délivrés en pharmacie.

Ce dispositif sera étendu jusqu'à 25 ans début 2022



* Assurées mineures jusqu'à la veille du 18^{ème} anniversaire

** Les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge



Vaucluse



tabac-info-service.fr
en composant le **39 89**



Les addictions : le tabac

Vous souhaitez utiliser des traitement nicotiques de substitutions (TNS) ?

- ✓ patches, gommes à mâcher, sprays, pastilles, inhalateurs... sont remboursés à 65 % par l'Assurance Maladie ;
- ✓ le ticket modérateur (35 %) peut être pris en charge par la complémentaire santé ;
- ✓ les TNS peuvent être prescrits par de nombreux professionnels de santé (médecins, sages-femmes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes).

En cas de pépin : la Contraception d'urgence

Le préservatif a craqué ? Oubli de pilule ? ...

Pas de panique ! La contraception d'urgence réduit le risque de grossesse après un rapport sexuel non ou mal protégé. Dans ce cas, elle doit être prise le plus tôt possible, et dans les 3 ou 5 jours selon le médicament.

Où et comment l'obtenir ?

Vous êtes majeure

- ✓ sans ordonnance en **pharmacie** (de 7 à 19 €) ;
- ✓ sur ordonnance en **pharmacie**, elle est alors prise en charge à 65 % par l'Assurance Maladie.

Vous êtes majeure sans couverture sociale

- ✓ sans ordonnance et gratuitement ;
- ✓ dans un **Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)** ;
- ✓ dans un **Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)**.

Vous êtes mineure

- ✓ anonyme, gratuite, sans ordonnance ;
- ✓ en **pharmacie** ;
- ✓ à **l'infirmerie scolaire** ;
- ✓ dans un **Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)** ;
- ✓ dans un **Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)**.

Pour les élèves ou étudiantes (majeures ou mineures)

- ✓ anonyme et gratuite à **l'infirmerie scolaire** ou dans les **Services universitaire de médecine préventive (SUMPPS)**

Accompagnement : les applis et services de l'Assurance Maladie

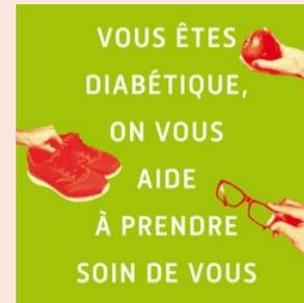
Les services sophia d'accompagnement des maladies chroniques



L'appli Activ'dos



L'appli Asthm'activ



Découvrez le service sophia diabète

Faire face au quotidien lorsque l'on est diabétique n'est pas toujours simple. Avec le service sophia, vous apprenez à mieux gérer votre maladie et à limiter les risques de complications

> Découvrez le service d'accompagnement sophia diabète



Découvrez le service sophia asthme

Comment améliorer votre quotidien en limitant les symptômes liés à votre asthme ? Quels sont les effets des corticoïdes inhalés sur votre santé ? Comment allier sport et asthme ?... Pour vous aider à répondre à ces questions, l'Assurance Maladie propose le service d'accompagnement sophia asthme.

> Découvrez le service d'accompagnement sophia asthme



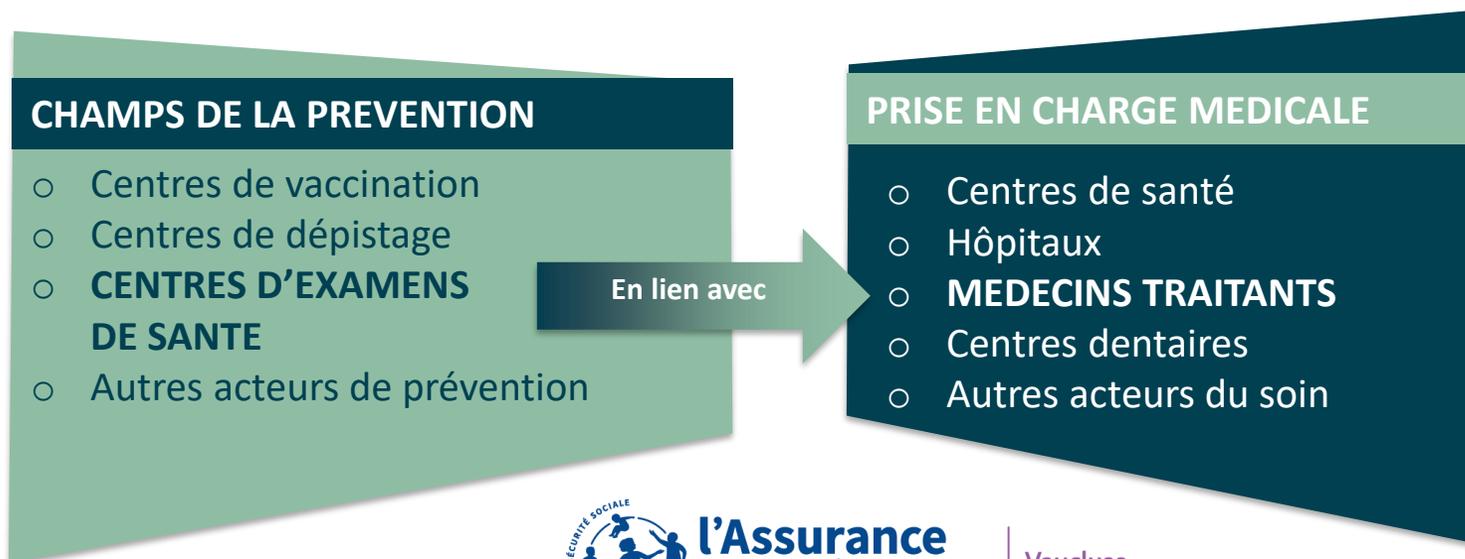
Le compte ameli



Le centre d'examens de santé de la CPAM de Vaucluse

Des structures de prévention en lien avec les acteurs du soin

- Les centres d'examens de santé proposent aux assurés sociaux du régime général **des examens de prévention en santé (EPS) pris en charge par l'Assurance Maladie** ;
- ils sont un **relais vers les acteurs de la prise en charge médicale**, en particulier vers le **médecin traitant** ;
- ils contribuent à **la prévention** en agissant **en complémentarité du médecin traitant** ;
- en priorité auprès **des personnes éloignées du système de santé**.



Une mission centrale

➤ Une action individuelle : l'examen de prévention en santé



➤ Des actions collectives :

- 2 programmes **d'éducation thérapeutique du patient** : diabète et facteurs de risque cardiovasculaire ;
- des **séances éducatives collectives**.

ET SI JE FAISAI LE POINT SUR MA SANTÉ ?



EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Votre Centre d'examens de santé
vous invite à réaliser un examen de
prévention en santé pris en charge à
100% par l'Assurance Maladie.

Pour s'inscrire :

Centre d'examens de santé de la CPAM de Vaucluse

CPAM de Vaucluse
7 rue François 1er
84 000 Avignon

Tél. : 04 86 19 93 20

inscription.ces84@assurance-maladie.fr

[Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr)



Service social spécialisé en santé

Une équipe de professionnelles au service des assurés du régime général du département de Vaucluse :

12 assistantes sociales

4 CSAM

1 experte secrétariat social

1 manager opérationnel

1 manager stratégique



Deux axes d'intervention

Axe 1 : Sécuriser les parcours en santé

Axe 2 : Prévenir la désinsertion professionnelle

Sécuriser les parcours en santé

- Lever les freins psycho-sociaux qui peuvent avoir un retentissement sur la prise en compte des soins des personnes fragilisées par la maladie, le handicap, l'accident, le vieillissement ;
- traiter les conséquences sociales des assurés atteints de pathologies lourdes et invalidantes.



Prévention de la désinsertion professionnelle

Identifier et **accompagner** précocement les assurés en risque de désinsertion professionnelle pour raisons de santé (maladie, AT/MP, invalidité). Assurés ayant un contrat de travail au moment de l'arrêt.



Nous contacter

Pour les assurés : 3646 (service gratuit + prix appel)

Pour les professionnels : servicesocialvaucuse@carsat-sudest.fr



> HÉBERGEMENT LOGEMENT
> INSERTION PROFESSIONNELLE
> SOINS ET PRÉVENTION
> LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES

10h – 10h15

Intervenantes:

Mme Hildegarde THYBERGHIEN

Responsable du Pôle Santé et Bien-être

Mme Isabelle LEMAIRE

Responsable du Pôle de lutte contre les violences faites aux femmes





Les présentations suivantes

Centre Hospitalier de Carpentras

CPTS du Comtat Venaissin

Centre Hospitalier de Montfavet



Centre Hospitalier de Carpentras



5 Pôles de fonctionnement

- **Pôle Gynécologie Obstétrique - Anesthésie - Pédiatrie**
- **Pôle Urgences – Consultations externes – Pass – Relation Ville-Hôpital**
- **Pôle Médecine – Gériatrie**
- **Pôle Transversal (Pharmacie, DIM, Qualité & Risques, CLIN)**
- **Pôle Administration et Logistique**

Présentation en quelques chiffres (2021)

- **Nombre d'agents : 630**
- **Nombre de passage aux Urgences : 27 864**
- **Nombre de sorties SMUR : 1 075**
- **Nombre de naissances : 1 016**
- **Nombre de passages aux Urgences Gynécologiques : 4 276**
- **Nombre de lits : 143**

Services d'hospitalisation

SERVICES	Nb lits
Médecine	53 lits
Surveillance Continue	6 lits
Court séjour gériatrique	20 lits
Sous-total Médecine	79 lits
Gynécologie – Obstétrique	28 lits
Sous-total Gynécologie – Obstétrique	28 lits
Urgences - UHTCD	6 lits
Sous-total Urgences	6 lits
Soins de suite et de réadaptation	0
Soins de longue durée	30 lits
TOTAL HOSPITALISATION COMPLETE (lits)	143

Autres services

HOSPITALISATION TEMPS PARTIEL	CHC
Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoire (G.O)	3 places
Hôpital de jour - Médecine	3 places
Hôpital de jour - Gériatrie	1 place
TOTAL HOSPITALISATION TEMPS PARTIEL (places)	7

MEDICO-SOCIAL	CHC
EHPAD	100 lits
Hébergement temporaire	1 lit
Maison d'Accueil Spécialisée	0
Accueil de jour PASA	10 places
S.S.I.A.D	137 places
TOTAL MEDICO-SOCIAL (lits & places)	248

Consultations externes pôle Médecine - Gériatrie

- Endocrinologie
- Cardiologie
- Pneumologie (consultation de suivi d'hospitalisation)
- Infectiologie
- Néphrologie
- Hématologie
- Neuropsychologie (consultation mémoire hospitalisation de jour)
- Gérontologie
- CDAG (Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit)
- Tabacologie - Addictologie
- Santé publique
- Diététique
- Oncopsychologie

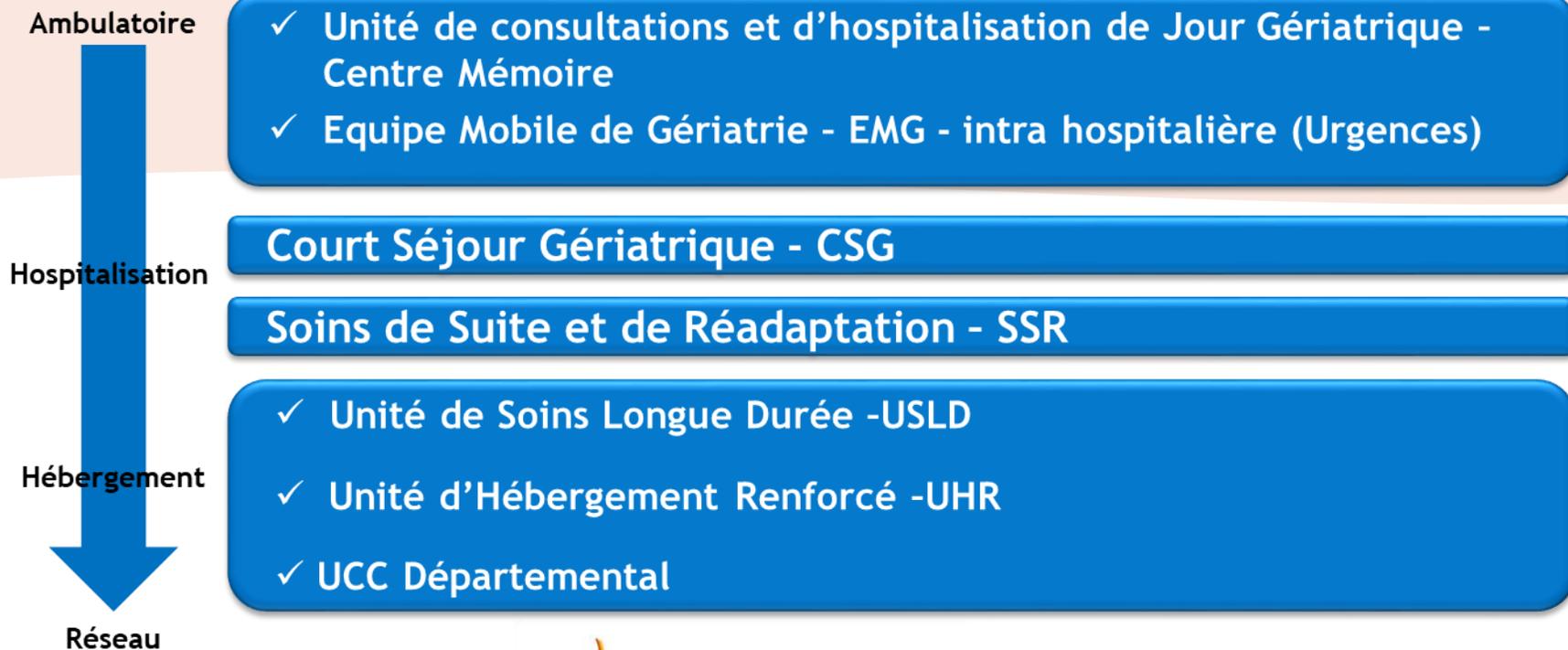


Consultations externes du pôle GO

- Consultations de gynécologie obstétrique
- Consultations d'anesthésie
- Consultations de pédiatrie
- Consultations d'acupuncture
- Consultations d'échographie
- Consultations de diabète gestationnel
- Consultations psychologue

La filière gériatrique hospitalière

- Une structuration cohérente et graduée des soins autour de la personne âgée de + de 75 ans
- Organisée autour de différents services :



COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE

CPTS SYNAPSE – COMTAT VENAISSIN

Association loi 1901

www.cpts-synapse.fr

contact@cpts-synapse.fr



Contexte

Cadre réglementaire

Ma santé 2022 - loi de modernisation

Politiques de santé publiques

Carte d'identité

Association Loi 1901

99 124 habitants - CPTS de Taille 3

Signature ACI - Décembre 2020

171 adhérents et partenaires

Objectif

Apporter une réponse de proximité aux problématiques de santé publique du territoire

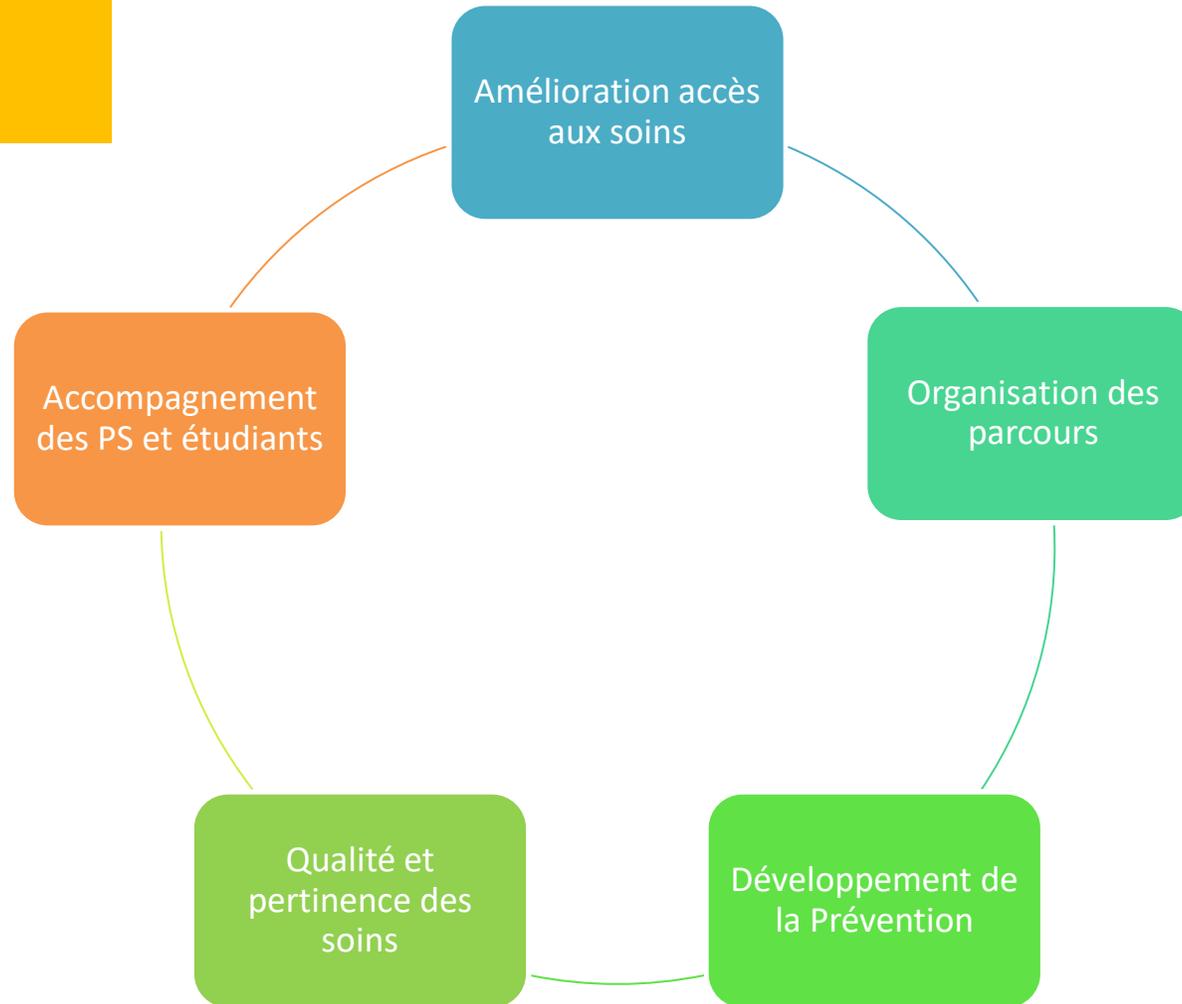


COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE

CPTS SYNAPSE COMTAT VENAISSIN



DES MISSIONS SOCLES ET OPTIONNELLES



Pôle Aigues Ventoux

Territoire de Carpentras

Cheffe de Pôle : Dr Christine LEFEBVRE

Présentation de l'offre de soin



L'intra Hospitalier

Sur 100 personnes suivies : - 80% ne seront jamais hospitalisées
- 20% seront hospitalisées
→ 16 à leur demande
→ 4 sous contrainte

- **Le Mont Serein** : unité accueil crise fermée de 20 lits dont une chambre d'isolement.

Accueil des patients hospitalisés sous contrainte.

- **Les Dentelles de Montmirail** : unité accueil crise ouverte de 21 lits.

Ces deux unités sont dotées de chambres PMR.

Entre intra et extra hospitalier

- **CATTP Le Toulourenc** : hôpital de jour d'une capacité de 4 places dont l'activité est basée sur le soin psycho corporel. Alternative à l'hospitalisation, reçoit des patients hospitalisés ou non.
- **Le CAP : Centre d'Accueil Permanent**
 - Accueil
 - UAUP
 - Urgence
 - Liaison
- **Le collectif escalade**

L'extra hospitalier

- **Le CMP** : prévention, soins, resocialisation. (RPS)

Lieu de consultations spécialisées : - psychiatre
- psychologue
- IDE
- IPA

Sur rendez-vous essentiellement. Animation du réseau partenarial.

- **L'HDJ Auzon** : hôpital de jour de 12 places.

Activité de groupe : réentraînement à l'exercice d'une vie sociale.

- Maison communautaire : 3 places. Travail sur l'autonomie à partir du quotidien.

- **L'HDJ l'Ere du Temps** : hôpital de jour de psychogériatrie d'une capacité de 14 places : travail en partenariat étroit avec les EHPAD du territoire.

Les équipes mobiles

- **EMC : Equipe Mobile de Carpentras.**

Créée le 01/10/2021.

Equipe orientée rétablissement, base son action sur « l'aller vers ». Travail en étroite collaboration avec le secteur médico social et social. Prévention des hospitalisations.

- **EMPG : Equipe Mobile Psycho Gériatrie.**

Créée il y a plus de 20 ans.

Première équipe de psychogériatrie en Vaucluse.

Souvent citée par les tutelles comme modèle à suivre.

Travail en collaboration avec les EHPAD et le réseau professionnel spécialisé dans la prise en charge du sujet âgé confronté à la maladie et/ou handicap.



Pour plus d'informations sur notre offre de soin :

Monsieur Lylian ORAISON

Cadre Supérieur de Santé

04-90-03-95-25

L'équipe pluridisciplinaire vous remercie de votre attention



PAUSE CAFÉ

Visite des stands



Les présentations suivantes

Conseil Départemental de Vaucluse

La Mut'

Maison de Confiance et de Protection des Familles



Dossier de demande unique d'aides à l'autonomie

Enjeux

- ✓ Simplifier les démarches des personnes âgées et de leurs proches afin qu'elles obtiennent des aides et des prestations leur permettant de soutenir leur projet de vie au domicile.
- ✓ Favoriser l'accès aux droits et un traitement équitable des usagers.



Objectif : réunir en un même dossier les formulaires de demandes d'aide pour les personnes âgées

- 1^{ère} Demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) adressé au Département de Vaucluse.
Conditions d'âge (60 ans et plus), de dépendance (Gir 1-4) et de résidence +3 mois sur le Vaucluse (« domicile de secours »)
- Demande d'aide pour « Bien vieillir chez soi » envoyée à la CARSAT sud-Est ou la MSA Alpes Vaucluse.
Conditions d'âge (55 ans et plus), de statut (retraite CARSAT ou MSA), de difficulté dans la vie quotidienne (Gir 5-6), de résidence sur les territoires couverts par ces caisses de retraite.



Hors périmètre :

- L'aide à domicile au titre de l'aide sociale du département
- L'APA en établissement
- Les demandes de révisions ou de renouvellement d'APA
- Les autres aides départementales (PCH, ACTP, Aide sociale à l'hébergement etc..)

Nouvel imprimé pour la CARSAT spécifique pour l'aide à l'adaptation du logement qui était initialement intégrée à la demande d'aide pour bien vieillir.

Le formulaire est divisé en 9 parties :

- 1/9 La situation du demandeur et de son conjoint
- 2/9 Les coordonnées du demandeur
- 3/9 Les mesures de protection
- 4/9 La personne proche à contacter
- 5/9 L'identification de l'organisme compétent
- 6/9 Les prestations de soutien à l'autonomie du demandeur
- 7/9 Les ressources et le patrimoine du demandeur
- 8/9 La carte mobilité inclusion
- 9/9 La signature du demandeur ou de son représentant

Les pièces à fournir et l'adresse d'envoi

La notice d'information

- 1/3 Les aides à l'autonomie possible
- 2/3 La présentation des dispositifs
- 3/3 Les étapes de procédures de demande et d'attribution des aides
- Voies de recours
- Liens complémentaires

+ Un certificat médical pour l'APA avec ou sans demande de CMI

Où trouver ce dossier unique de demande d'aide à l'autonomie sur le site du Département :

<https://www.vaucluse.fr/solidarites/seniors/tout-savoir-sur-l-allocation-personnalisee-d-autonomie-apa-538.html>



The screenshot shows the top part of a website page. At the top left is the logo 'VAUCLUSE NOTRE DÉPARTEMENT'. On the right, there are navigation elements: 'VOUS ÊTES', a search icon, and a menu icon. Below the navigation is a breadcrumb trail: 'Accueil > Nos services > Solidarités > Séniors > Tout savoir sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)'. There are also social media icons for print, share, email, and link. Below the breadcrumb is a section titled 'DANS LA MÊME RUBRIQUE' with links: 'Devenir accueillant familial', 'Les aides sociales à domicile', 'Adapter le logement pour rester à son domicile', and 'Les alternatives au maintien à domicile'. The main heading is 'Tout savoir sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)'. Below the heading is a sub-heading: 'Cette aide financière est accordée aux personnes en perte d'autonomie de plus de 60 ans.'

À qui s'adresse l'APA ?

L'APA peut être versée à toute personne de plus de 60 ans :

- > attestant d'une résidence stable et régulière en France,
- > en situation de perte d'autonomie.

Concrètement l'APA a vocation à accompagner la personne dans son quotidien à domicile ou en établissement.

EN SAVOIR PLUS

 L'APA, j'y ai droit ?
Parlons-en !
PDF - 430,8 Ko

Quelles dépenses l'APA peut-



Quelles dépenses l'APA peut-elle financer ?

L'APA participe aux dispositifs mis en place pour permettre à la personne d'accomplir les actes essentiels de la vie courante.

À domicile

Elle est affectée à la prise en charge de dépenses prévues dans le plan d'aide dans la mesure où ces frais concourent à l'autonomie des personnes. Elles ne peuvent être prises en charge que dans la limite du montant du plan d'aide accordé par décision, préalable, du Président du Conseil départemental.

L'APA peut être affectée à :

Rémunération d'un intervenant à domicile

- › L'emploi direct (gré à gré) : la personne âgée salarie directement l'intervenant à domicile et doit gérer l'ensemble des responsabilités et tâches dévolues à sa fonction de particulier employeur (recrutement, contrat de travail, paye, élaboration des plannings, rupture du contrat de travail...)
 - Le site de la [FEPEM](#) (Fédération des Particuliers Employeurs de France)
 - Le service mandataire : la personne âgée est l'employeur de l'intervenant à domicile mais confie au service d'aide et d'accompagnement à domicile tout ou partie des formalités
 - Le service prestataire : les intervenants à domicile sont employés par le service d'aide à domicile qui gère l'ensemble des démarches. Ils assurent les aides quotidiennes pour accomplir les actes essentiels de la vie.
- › Accueil de jour ou hébergement temporaire,
- › Aides techniques (barre d'appui, siège de douche...),
- › Frais d'hygiène (changes, alèses),
- › Portage de repas (exclu en Résidences Autonomie)
- › Télé assistance (installation, abonnement).



© Département de Vaucluse

PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Mentions Légales APA
PDF - 365,5 Ko

EFFECTUER UNE 1ÈRE DEMANDE APA

N°1 Dossier de demande
PDF - 1,1 Mo

N°2 Situation sociale et familiale
PDF - 115,9 Ko

N°3 Certificat médical (pour le secret médical)
PDF - 481,5 Ko

N°4 Note explicative grille AGGIR
PDF - 210,0 Ko

N°5 Ressources mensuelles du foyer
PDF - 484,0 Ko

N°6 Explications relatives aux ressources mensuelles du foyer
PDF - 155,5 Ko

N°7 Capitaux placés du foyer
PDF - 306,8 Ko

N°8 Listes des pièces complémentaires à fournir
PDF - 288,1 Ko

Aides « bien vieillir » ou Demande d'APA ? Comment orienter au mieux ?

En fonction du degré d'autonomie, le demandeur sera orienté vers l'aide Bien Vieillir Chez Soi (BVCS) ou l'Accompagnement A Domicile des Personnes âgées (AADPA) de sa caisse de retraite, ou vers l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) du département. Dans tous les cas, il bénéficiera, à son domicile, d'une évaluation de sa situation et de ses besoins.

Pour plus d'informations sur l'aide BVCS, l'AADPA, et l'APA, se référer à la notice jointe à ce formulaire.

Les réponses aux questions ci-dessous permettent d'identifier à quel organisme la demande doit être adressée.

Le demandeur peut-il se lever seul (même avec difficulté) ?	Oui Non
Le demandeur peut-il s'habiller seul (même avec difficulté) ?	Oui Non
Le demandeur peut-il faire sa toilette seul (même avec difficulté) ?	Oui Non
Le demandeur peut-il manger seul (même avec difficulté) ?	Oui Non

Si la réponse est « Non » une seule fois ou pas du tout, cocher la case **Profil 1** ci-dessous.

- Profil 1** : Le dossier doit être envoyé à la caisse de retraite principale du demandeur afin d'effectuer une demande pour l'aide Bien Vieillir Chez Soi (BVCS) pour les retraités du régime général et les retraités de la fonction publique d'Etat, ou pour l'Accompagnement A Domicile des Personnes Agées (AADPA) pour les retraités du régime agricole.

Si la réponse est « Non » deux fois ou plus, cocher la case **Profil 2** ci-dessous.

- Profil 2** : le dossier doit être envoyé au département afin d'effectuer une demande pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

LES PIÈCES A FOURNIR ET L'ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER

Profil 1 Pièces jointes pour l'aide Bien vieillir chez soi (BVCS) et l'Accompagnement A Domicile des Personnes Agées (AADPA) des caisses de retraite.

- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu (toutes pages), ainsi que de celui du conjoint / concubin / partenaires PACS

Si le demandeur est concerné :

- La photocopie du jugement de la mesure de protection
- La photocopie de la notification de rejet de votre demande d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) si une demande a déjà été réalisée
- Pour les retraités de la fonction publique d'Etat : le titre ou brevet de pension

L'adresse d'envoi du dossier

Le demandeur PROFIL 1 devra envoyer son dossier à la caisse de retraite principale dont il dépend (le régime de retraite qui lui verse le montant de la pension retraite le plus élevé) parmi les 2 caisses de retraites suivantes :



CARSAT SUD-EST
35 Rue George - 13386 MARSEILLE CEDEX 20



MSA ALPES VAUCLUSE
1 Place des Maraîchers - CS 60505 - 84056 AVIGNON CEDEX 9

Profil 2 Pièces jointes pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) des Départements.

- Un justificatif d'identité (carte d'identité française ou d'un pays membre de la Communauté Européenne ou passeport ou livret de famille ou carte de résidence ou titre de séjour en cours de validité)
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur
- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu (toutes pages), ainsi que de celui du conjoint / concubin / partenaire PACS
- Le certificat médical relatif à une demande d'APA à domicile avec ou sans demande de CMI (facultatif)

Si le demandeur est concerné :

- La photocopie du jugement de la mesure de protection
- La photocopie du(des) dernier(s) avis de taxe foncière

L'adresse d'envoi du dossier



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Pôle Solidarités - Direction de l'Autonomie - Service Prestations
6 Boulevard Limbert - CS 60517 - 84908 AVIGNON Cedex 9

Quelles pièces à fournir ?

Foire aux Questions

Puis-je continuer d'utiliser les formulaires papier existants ?

→ Oui sur cette période intermédiaire, en attendant que ce formulaire soit sous validé en « cerfa »

Si l'utilisateur se trompe dans l'adresse et envoie le dossier au mauvais organisme, que se passe-t-il ?

→ Un process a été prévu pour que le dossier soit transféré directement au bon interlocuteur (Département, MSA ou CARSAT). L'idée est bien de simplifier et faciliter l'accès aux droits.

Si finalement, la personne n'est pas dépendante et qu'elle a été orientée vers une demande d'APA (ou le contraire) que se passe-t-il ?

- Les travaux vont poursuivre avec la « reconnaissance mutuelle des évaluations » qui permettra qu'un plan d'aide soit proposé directement lors d'une visite à domicile même en cas d'erreur notamment pour les personnes en Gir 4-5.
- En attendant, le dossier devra être instruit à nouveau par le « bon » organisme et une nouvelle visite à domicile organisée.



Halte Musicale & Technicothèque

Dispositifs d'accompagnement et de soutien

Technicothèque



- Accompagnement à l'acquisition des aides techniques pour le maintien de l'autonomie
- Objectifs : Accélérer le retour au domicile, améliorer le maintien et la qualité de vie au domicile
- Moyens : En agissant sur les freins d'accès aux aides techniques
- Coût : Service gratuit pour les bénéficiaires

Technicothèque



Préconisations par un **professionnel de la compensation** à domicile

Evaluation des besoins

Assistance technique et logistique

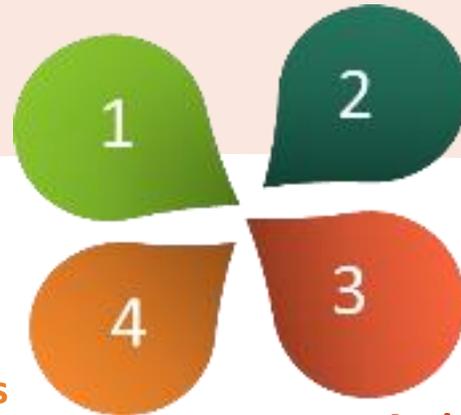
Intermédiaire avec le distributeur de matériel

Essai et validation avant l'acquisition
Réajustement du projet si besoin
Conseil à la prise en main à domicile

Garantir la bonne aide technique au bon moment sans délais

Lever les freins financiers grâce au tiers-payant et en personnalisant les modalités de remboursement

Diminuer les coûts supportés par la collectivité et les usagers



Economie circulaire
en lien avec le fournisseur

Réemploi des aides techniques

Assistance administrative et financière

Avance de fonds pour le bénéficiaire
Elaboration d'un plan de financement
Tiers payant
Facilitation dans les démarches adm.



la Mut'



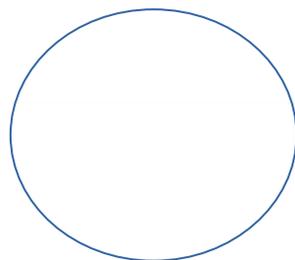
Halte Musicale



- Objectifs : Rompre l'isolement du domicile, recréer le lien social et venir en soutien aux aidants
- Moyens : Intervention musicale (mini-concerts) gratuite au domicile ou en tiers-lieu avec l'accompagnement d'un(e) psychologue
- Bénéficiaires : personnes âgées, aidants, binôme aidant/aidé



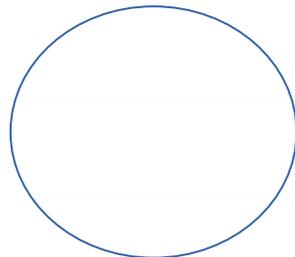
Maison de Confiance et de Protection des Familles (MCPF)





PRÉSENTATION

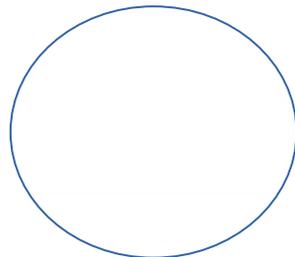
- Unité créée le 16 septembre 2020 à CARPENTRAS sous le nom BPDJ (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile)
- 1 janvier 2021 devient MCPF
- 5 personnels pour tout le département (**zone gendarmerie**)





NOS MISSIONS

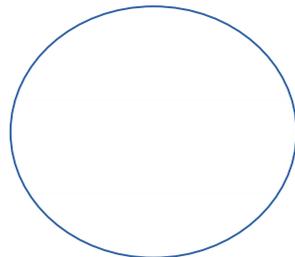
- **PRÉVENIR** : unité intervient dans le cadre de la prévention et de sensibilisation auprès : des établissements scolaires, personnes âgées, personnes en situation d'handicap, entreprise.
- Intervention sur divers sujets: harcèlement, discrimination, addiction, internet....





NOS MISSIONS (suite)

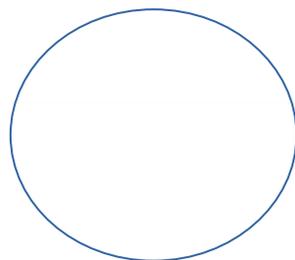
- **APPUYER** : l'unité appuie toutes les gendarmeries du département 84 en tant que spécialiste pour les auditions :
 - - de mineur victime témoin dite « MÉLANIE »,
 - - VIF = violences IntraFamiliales





NOS MISSIONS (suite)

- **COORDONNER** : Création d'un réseau de partenaires entres les associations du département 84 et la gendarmerie.



11h15 – 11h30

AZUREZO

L'OUTIL E-PARCOURS DE LA RÉGION PACA



Les dernières présentations

CSSR Le Mylord

Bulle d'Air



CSSR LE MYLORD Hôpital de jour



Un parcours gériatrique
sur le Pôle Santé de Carpentras

L'offre de prise en charge

- **Spécialité** : personne âgée
- **Public ciblé** : personne de 65 ans ou plus avec syndromes gériatriques (chutes, dénutrition, troubles cognitifs débutants, perte d'autonomie)
- **Equipe** : médecin, aide soignant, assistante sociale, kinésithérapeute, EAPA, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, diététicien,
- **Plateau technique**



Les objectifs

Alternative à l'hospitalisation complète

- Proposer une réadaptation pour favoriser le **maintien à domicile**
- Prévenir ou réduire les **conséquences** des déficiences et handicaps fonctionnels, physiques, cognitifs, psychologiques et sociaux
- Proposer une **prestation pluridisciplinaire** de réadaptation à des personnes âgées ne justifiant pas d'une hospitalisation complète
- Proposer une **aide** aux proches



Le parcours

- Demande effectuée par un médecin
- Etude de la demande par le médecin et le cadre de santé
- Visite de préadmission
- Admission avec évaluation complète par l'ensemble des professionnels
- Elaboration du programme de réadaptation
- Réévaluation hebdomadaire





BULLE D'AIR

Service de répit à domicile pour les aidants

Un service de répit « à la carte »

- Pour qui ?
- Quoi ?
- Quelle durée ?
- Quelle fréquence ?

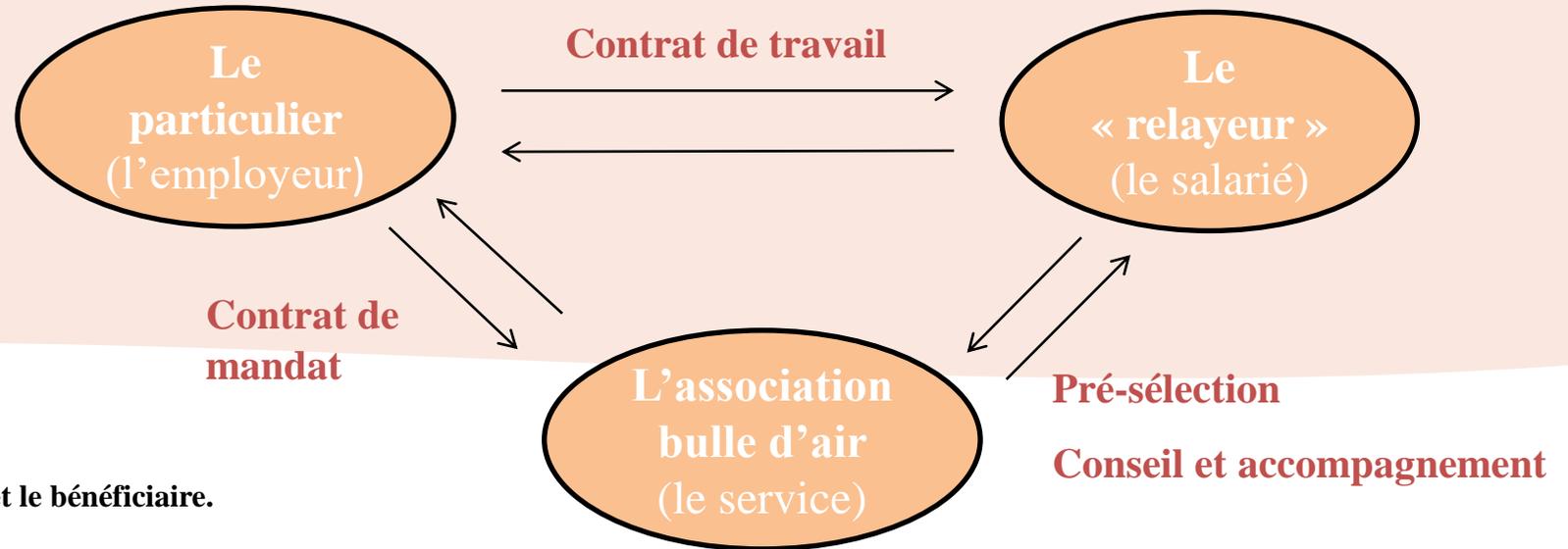
Les aidants familiaux et leurs proches fragilisés (par l'âge, la maladie ou le handicap)

Un service de remplacement de l'aidant à domicile 24h/24 et 7j/7

De 3h consécutives à plusieurs jours d'affilée (intervenant unique jusqu'à 48h)

Ponctuellement ou régulièrement

Une prise en charge administrative



Le service bulle d'air est l'interface entre l'employeur et le bénéficiaire.

Le service apporte appui et conseil à l'employeur.

- Sur la relation contractuelle : Début, prolongation et fin de contrat de travail
- Sur les statut et l'accès aux droits des salariés : Formation continue, congés payés ...

Les étapes de l'intervention

- Appel téléphonique puis devis personnalisé
- Evaluation à domicile
- Mise en place et réalisation des interventions
- Suivi de l'intervention et bilan avec l'intervenant(e) et la famille

Les aides financières possibles

- Aides légales (APA, Droit au répit, PCH...)
- Aides des caisses de retraite (MSA, AG2R, Alliance Professionnelle, Malakoff Humanis, Klésia)
- Le crédit d'impôt à hauteur de 50%



Conclusion

RENCONTRE PARTENARIALE COMTAT VENAISSIN



JEUDI 30 JUIN 2022
- SARRIANS -



Buffet et visite des stands

.....
Bon appétit

12h – 14h

Merci pour votre attention